

UN MARIAGE SANS MARIÉE !

La femme : une quantité négligeable !

Le vingt-cinquième novembre 1738 j'ay donné la benediction
nuptiale à Dominique Dudot fils de deffunt Henry Dudot et
de madame Henry sa mere et avec madame Chevy ensemble regent
de la a marly apres avoir publié un ban et obtenu dispense de deux
autoes de son seigneur, sans avoir de couvent aucun empêchement et
en presence des parents et amis qui ont signé et marqué
Dominique Dudot Be. Henry Pierre Ludo
Nicolas Monpelle ^{marquede} Madame Chevy
Luc Chevy
J. B. Goussier
Cure de marly

Mesdames, après la lecture de cet acte, vous apprécierez probablement d'être nées au 20^e (ou 21^e siècle) - votre personne y est reconnue comme individu à part entière, même si vos droits restent parfois encore inégaux par rapport à vos contemporains de sexe masculin.

La lecture des contrats de mariage, passés chez les notaires et tabellions aux 17 et 18^e siècles dans notre région, montre que le mariage est souvent une affaire de parents qui arrangent le mariage de leurs enfants, unissant deux fortunes ou réunissant des terrains. Même si les noms des futurs conjoints apparaissent dans l'énoncé de l'acte, on sent parfaitement que les termes du contrat engagent surtout leurs parents.

Par la suite, une femme passe de l'autorité de son père à celle de son mari. Lorsqu'elle hérite des biens de ses parents, c'est son mari qui est cité dans les actes notariés. Lorsqu'elle vend une partie de son héritage, les actes enregistrés chez le notaire font état de l'autorisation accordée par son mari pour permettre cette vente.

Dans la transcription de nombreux actes de baptêmes du 17^e siècle, la mère de l'enfant n'est pas citée : pour le curé de l'époque, la mère n'est pas importante, seuls le père, le parrain et la marraine sont intéressants. Au mieux, certains prêtres indiquent le prénom de la mère...

Le « pompon » est détenu par le curé de Marly qui enregistra le 25 novembre 1738, un acte de mariage d'un jeune homme...Dominique DUDOT, fils de défunt Hubert DUDOT et de Madeleine HENRY, ses père et mère, qui reçoit tout seul la bénédiction nuptiale.

Oubli involontaire ? Signe du peu d'importance de la mariée ?

Cet acte est bien révélateur de la pensée de nos lointains ancêtres.

Le lecteur pourra observer toutefois la marque de Madeleine CHERY, sans doute la mariée, que l'on découvre parmi les signatures des autres personnes présentes à ce mariage.

Une chance pour le généalogiste qui descend de ce couple, d'autres actes permettront de retrouver cette épouse et de pouvoir prolonger toutes ses racines, même féminines.

F B

Membre du Cercle Généalogique du Pays Messin
janvier 2014